

TARIFS VISAS EN LIGNE

TARIFS PRESTATION VISAS TOURISMES CHINE ET INDE (hors frais de port)

	Tarifs TTC Tourisme	Tarifs TTC Affaires
1 visa / consulat	27 €	35 €
2 à 4 visas / consulat	24 €	35 €
5 à 9 visas / consulat	22 €	27 €
10 à 19 visas / consulat	17 €	21 €
20 visas et plus / consulat	Nous consulter	

*Pour remplir votre bon de commande de visa Inde ou Chine plus simplement,
merci d'effectuer votre demande en ligne*

TARIFS DES PRESTATIONS POUR TOUTES LES AUTRES AMBASSADES

*Les tarifs sont souvent réactualisés pour ces ambassades et sont **disponibles uniquement en effectuant une demande en ligne**. Vous recevrez également par mail le formulaire officiel ainsi que la liste des documents nécessaires par destination*

ESPACE DE SUIVI DE COMMANDE EN LIGNE

Gratuit

**Options supplémentaires en euros TTC

Supplément prestation en urgence :	25 €
Enlèvement sur Paris par coursier :	15 €
Enlèvement en proche banlieue par coursier :	30 €

TARIFS REEXPEDITION

	Tarifs HT	Tarifs TTC
Recommandé avec AR (tarif unique de 1 à 5 passeport(s))	6,69 €	8 €
Chronopost France	20,06 €	24 €
Chronopost International	45,99 €	55 €
Livraison sur Paris par coursier	12,54 €	15 €
Livraison en proche banlieue par coursier	25,08 €	30 €
Restitution à l'aéroport (En semaine avant 19h30, hors week-end et jours fériés)	83,61 €	100 €
Restitution à l'aéroport (Après 19h30, Week-end et jours fériés)	100,33 €	120 €
Supplément urgence		
Supplément urgence sur Paris	12,54 €	15 €
Supplément urgence en proche banlieue	25,08 €	30 €

Visa Inde



Obtenir votre visa d'entrée pour l' Inde :

Visa-en-ligne.com est un service éprouvé pour l'obtention de vos **visas Inde** en délai normal ou express.

Formalités visa* : documents nécessaires et documents supplémentaires.

	Visa touristique	Visa d'affaires
Documents nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 Bon de commande Visa-en-ligne.com à formuler en ligne ● 1 passeport valable au moins 6 mois ● 2 photos d'identité récentes et identiques de tailles 5cm x 5cm (Normes photographiques indiennes) ● 1 Formulaire officiel de demande de visa Inde à compléter en ligne et à imprimer. Important : Pour être valable, le formulaire officiel doit être signé par le requérant du visa à deux endroits : Signature sous l'espace photo sans dépasser le cadre réservé et signature en seconde page. Aucune inscription au stylo ne doit figurer sur le formulaire. ● 1 copie de la 1ère page du passeport où se trouve la photo ● 1 copie de votre billet d'avion ou billet électronique en cas de demande urgente. <p>Info : Le visa tourisme est valable 6 mois au minimum et est obligatoirement à multiples entrées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 Bon de commande Visa-en-ligne.com à formuler en ligne ● 1 passeport valable au moins 6 mois ● 1 Formulaire officiel de demande de visa Inde à compléter en ligne et à imprimer. Important : Pour être valable, le formulaire officiel doit être signé par le requérant du visa à deux endroits : Signature sous l'espace photo sans dépasser le cadre réservé et signature en seconde page. Aucune inscription au stylo ne doit figurer sur le formulaire. ● 3 photos d'identité récentes et identiques de tailles 5cm x 5cm (Normes photographiques indiennes) ● 1 lettre de mission adressée à l'ambassade d'Inde à Paris, signée, tamponnée et datée, en anglais avec les coordonnées du partenaire indien. Cette lettre doit préciser les dates d'entrée et de sortie du ou des séjour(s) prévu(s). ● 1 lettre d'invitation du correspondant Indien adressée à l'ambassade d'Inde à Paris, écrite en anglais en deux exemplaires signée, tamponnée et datée. Celle-ci doit indiquer les dates de départ et de retour du ou des séjour(s) prévu(s) identiques aux dates figurant sur la lettre de mission. Cette lettre doit mentionner la durée de visa souhaité (Sous réserve d'acceptation du consulat) ● 1 Copie du bilan comptable simplifié de l'entreprise française (2 à 5 pages maximum) ● 1 copie de votre billet d'avion ou billet électronique en cas de demande urgente
Documents supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour les enfants mineurs ayant un passeport individuel, joindre en plus du formulaire officiel de demande de visa, une autorisation manuscrite du père et de la mère ainsi qu'une copie du livret de famille. ● Les ressortissants d'un des pays de l'Union Européenne résidents en France doivent fournir un justificatif de domicile (Quittance de loyer, quittance EDF) ainsi que le formulaire additionnel pour les ressortissants étrangers. 30 euros de frais supplémentaires sont exigés par l'ambassade de l'Inde. ● Les ressortissants d'un pays non membre de l'union Européenne doivent fournir une copie de la carte de séjour ainsi que le formulaire additionnel pour les ressortissants étrangers. 30 euros de frais supplémentaires sont exigés par l'ambassade de l'Inde. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les ressortissants d'un des pays de l'Union Européenne résidents en France doivent fournir un justificatif de domicile (Quittance de loyer, quittance EDF) ainsi que le formulaire additionnel pour les ressortissants étrangers. 30 euros de frais supplémentaires sont exigés par l'ambassade de l'Inde. ● Les ressortissants d'un pays non membre de l'union Européenne doivent fournir une copie de la carte de séjour ainsi que le formulaire additionnel pour les ressortissants étrangers. 30 euros de frais supplémentaires sont exigés par l'ambassade de l'Inde.

Délai normal d'obtention	● 10 jours	● 10 jours
---------------------------------	------------	------------

Le délai d'obtention du **Visa pour l'Inde** est exprimé en jours ouvrés et est valable uniquement si le dossier est complet. Celui-ci peut être réduit ou augmenter jusqu'à 15 jours ouvrés maximum en fonction de l'affluence.

Les autorités consulaires Indiennes peuvent accorder une procédure d'urgence de 24 heures, en contrepartie d'un supplément sur les frais consulaires.

Les demandes de visas en urgence sont acceptées uniquement si le séjour est programmé 10 jours maximum avant la date de départ inscrit sur le billet d'avion ou billet électronique.

Important pour les détenteurs d'un visa touristique Indien : L'ambassade d'Inde ne pourra délivrer un visa qu'un mois après l'expiration d'un visa accordé antérieurement

Frais consulaires :

	Nombre d'entrées
Visa tourisme : 6 mois	Entrée multiple
Visa tourisme : 1 an	Entrée multiple
Visa Tourisme (Passeports de l'Union Européenne + passeports Etrangers Autres) : 6 mois	Entrée multiple
Visa affaires : 1 an	Entrée multiple
Visa affaires : 5 ans	Entrée multiple

**Les informations ci-dessus sont données sous réserve de modifications par les autorités compétentes.*

Parce que la satisfaction de nos clients est au cœur de nos préoccupations, Visa-en-ligne (Société COTATION EXPORT) se charge de toutes vos formalités visas et légalisations de documents avec toute l'attention requise et assure le suivi jusqu'à la réception de vos documents.

Responsabilité :

COTATION EXPORT s'engage à déployer tous les moyens normalement à sa disposition pour mener à bien les démarches qui lui sont confiées.

COTATION EXPORT n'est tenu à une obligation de résultat que si l'exécution de la prestation relève de son ressort. De ce fait, COTATION EXPORT ne pourra pas être tenu responsable des erreurs, retard, perte ou incident relevant des consulats, ambassades et autorités administratives compétentes.

Il est convenu entre les parties que les acheminements, expéditions et transports de documents, quel que soit le moyen utilisé, s'effectue aux risques et périls de l'acheteur ; la responsabilité de COTATION EXPORT ne saurait être engagée pour les retards ou les pertes dus aux services postaux, sociétés de coursiers et messageries rapides tierces.

COTATION EXPORT est exonéré de toute responsabilité en cas de force majeure (grèves, inondations, incendies...)

D'une manière générale, la responsabilité de *COTATION EXPORT* ne pourrait excéder le prix de la prestation demandée.

Commandes :

Toute commande devra être effectuée sur un bon de commande dûment complété, à en-tête de la société, daté et signé.

Les délais communiqués sont indicatifs et ne peuvent s'appliquer qu'à partir du moment où COTATION EXPORT aura réceptionné les documents nécessaires à l'exécution de la prestation ainsi que le règlement.

Chaque commande devra être accompagnée :

- Des documents nécessaires à la réalisation de la prestation demandée : formulaires officiels, passeport, photos, attestations...
- Le règlement de la somme indiquée sur le Bon de commande à l'ordre de la société COTATION EXPORT.

La société COTATION EXPORT se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige ou un doute sérieux.

Paiement :

Les prix indiqués des prestations sont ceux en vigueur au jour de la commande.

Toute prestation supplémentaire sera facturée en sus au client.

Sauf accord express, les paiement s'effectuent au dépôt des dossiers.

Toute facture non payée à l'échéance sera majorée de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une pénalité de retard de 2 % par mois, à dater de son échéance.

Le non-paiement d'une facture à l'échéance entraîne pour COTATION EXPORT le droit de suspendre toute commande.

Toute démarche entreprise par COTATION EXPORT doit être payée quelque soit son aboutissement.

Frais consulaires et administratifs :

Les prix indiqués par écrit ou par téléphone peuvent à tout moment être soumis à modification de la part des ambassades, consulats et autorités administratives.

COTATION EXPORT n'avance pas les frais administratifsou consulaires. Ces avances de frais correspondent aux tarifs pratiqués par les ambassades, consulats et administrations et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une rémunération.

Litiges :

La loi applicable aux relations contractuelles entre COTATION EXPORT et ses clients est la loi française. A défaut d'accord amiable entre les parties concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, tout litige devra être porté devant les tribunaux de commerce de Créteil , seuls compétents, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie, ou d'action en référé.